

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le **12 MAI 2026**

ID : 026-212601439-20260507-2026_45-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de LE GRAND-SERRE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT DE LA
DROME**

Séance du 07 Mai 2026

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	
En exercice	15
Présents	14
Pouvoirs	01
Votants	15
Pour	15
Contre	00
Abstention	00

Date de la convocation
30/04/2026

L'an deux mille vingt-six-----

le 07 mai à 19 H 00-----

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M ORLOWSKI François

Présents : AGERON Jérémy, BERNARD Daniel, CHAMPAVÈRE Aurélian, CHAUMONT-DUCHEMIN Valérie CLUZEL Virginie, FÉRÈRE Dominique, FONTAINE Laurent, GROS Anne-line, LAVAL Fabrice, MONZON Morgane, ORLOWSKI François, PERUCCA Odile, POPELARD Elodie, RICHAUD Florian.

Absents excusés : CHERON Aurélie

Pouvoirs : CHERON Aurélie à GROS Anne-line

Secrétaire de séance : MONZON Morgane

N° 2026-45

OBJET : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la fabrication et la pose de garde-corps pour sécuriser l'accès à la mairie

Vu le code général des Collectivités territoriales,

Vu le dispositif de subvention mise en place par le Département au titre de la solidarité territoriale et l'aide aux communes,

Considérant que le devis pour la fabrication et la pose de garde-corps pour sécuriser l'accès à la mairie dont le coût prévisionnel s'élève au total à 2 300€ HT, est susceptible de bénéficier d'une aide du Conseil Départementale au titre de la dotation cantonale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés

- Sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental pour la fabrication et la pose de garde-corps pour sécuriser l'accès à la mairie.
- Autorise le Maire à entreprendre les démarches nécessaires pour l'octroi d'une subvention auprès du Conseil Départemental.
- Autorise le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits par les conseillers municipaux présents ou représentés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Le Grand-Serre, le 12 mai 2026

Le Maire,

François ORLOWSKI



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de GRENOBLE - 2, Place de Verdun-BP 1135 - 38022 GRENOBLE Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. En application du décret n°2018-251 du 6 avril 2018, la saisine de la juridiction pourra également ce faire via l'application « Télérecours citoyens » figurant sur le site www.telerecours.fr